Gières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170626-DEL045-17-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

DELIBERATION N° DEL045-17

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, C. PICCA, C. TISON, et MM. J. M . BERINGUIER, P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 juin 2017)
Mme BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEA, en date du 26 juin 2017)
Mme BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 21 juin 2017)
Mme CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Christine TISON, en date du 20 juin 2017)
Mme GONZALEZ Gisèle (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 26 juin 2017)
Mme LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 juin 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Marianne GERACI, en date du 22 juin 2017)
Mme ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 26 juin 2017)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 26 juin 2017)

Absents excusés :
Mme Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Composition du jury d'assises pour l'année 2018.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Préfet de l'Isère a communiqué les dispositions relatives au jury d'assises. La commune de Gières doit désigner cinq jurés. Le tirage s'effectue d'après les listes électorales et comprend un nombre de noms triple à celui fixé par le Préfet, soit quinze personnes.

Ainsi, sur cette présente liste, ont été désignés les 15 titulaires par tirage au sort effectué le 22 juin 2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce tirage au sort.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.